

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 février 2020

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille vingt le vingt-six février à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt février deux mille vingt, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### OBJET

<b>AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ.</b>	<b>PRESENTS :</b> Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Claude COLLIN, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.
---	---

formant la majorité des Membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :**  
Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Farida FEKAR par Malika DJERBOUA, Liliane GAUDUBOIS par Nathalie BETEMPS, Frédérique SMADJA par Valérie LEBAS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Georges AMZEL par Claude COLLIN, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE.

**ABSENTE :** Irina SCHAPIRA

**SECRETAIRE :** Valérie LEBAS

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20200226-D25-20-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2020  
Date de réception préfecture : 27/02/2020

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2020

**OBJET : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

**LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 3,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3- 2°,

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**CONSIDERANT** la nécessité de créer un emploi non permanent d'agent du service fêtes et cérémonies, de catégorie C à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 jusqu'au 30 juin 2020.

**VU** le budget communal,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 :** **DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 4 mois allant du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2020 inclus, et que cet agent assurera des fonctions d'agent de manutention à temps complet et percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire des adjoints techniques.

**ARTICLE 2 :** **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2020 au chapitre 012.

**ARTICLE 3 :** **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine Saint Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal des Lilas et affichée en mairie.

Et ont signé le registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire



**Daniel GUIRAUD**

Délibération votée par :

Voix pour : 34

Voix contre :

Abstentions :

NPPV :

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le  
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20200226-D25-20-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2020  
Date de réception préfecture : 27/02/2020